

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 13 mai 2024** à 20 heures à la salle communautaire d'Arntfield, au 15, avenue Fugère (quartier d'Arntfield), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **13035115 Canada inc.** relativement à la propriété située au **899 DE L'AVENUE GRANADA** (lot 3 284 323 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'implantation et la localisation de trois (3) conteneurs supplémentaires dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- avec l'ajout de trois (3) nouveaux conteneurs, le nombre total s'élèverait à cinq (5) alors que la réglementation en autorise un maximum de deux (2);
- les trois (3) nouveaux conteneurs seraient situés en cour latérale la réglementation ne les autorise qu'en cour arrière seulement.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'implantation et la localisation d'un total de cinq (5) conteneurs, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2024  
et publié le 24 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière